

**CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 27 JANVIER 2016**

L'an deux mil seize, le vingt-sept janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Mours Saint Eusèbe (Drôme) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Alain VALLET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 22/01/2016

**Présents** : tous les conseillers municipaux en exercice (23), à l'exception de Mme Karine GUILLEMINOT qui a donné procuration à M. VALLET Alain

Mme GUILHOT Caroline a été élue secrétaire de séance.

**ORDRE DU JOUR :**

- 1. Décisions du maire / DIA ;**
- 2. Urbanisme ;**
- 3. Indemnités de fonctions des élus ;**
- 4. Travaux SDED : Aménagement esthétique des réseaux Rue du Vercors et ZA ;**
- 5. Dénomination des rues Quartier Champs Marchands ;**
- 6. Questions diverses ;**
  - (1) Information sur le PIG**
  - (2) Présentation du PDU**

Le procès-verbal du dernier conseil est approuvé à l'unanimité.

## 1. Décisions du maire / DIA :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des décisions qu'il a prises depuis la dernière réunion :

N° de Décision	Date de la décision	Objet
DEC79_2015	17/12/2015	DIA VENTE CURRAT / REGNAULT
DEC80_2015	17/12/2015	DIA VENTE VIGNON / VIGNON
DEC81_2015	23/12/2015	DIA VENTE SUD IMMO / SAS PRADIM
DEC01_2016	07/01/2016	Renouvellement concession cimetière AUBRY Jean
DEC02_2016	22/01/2016	DIA VENTE HOUIDER / DAMIEN

## 2. Urbanisme :

### **Dossiers en cours :**

Monsieur PALLAIS Gilbert donne connaissance des dossiers examinés par la commission d'urbanisme depuis le dernier conseil municipal. Aucun n'appelle d'observation particulière de la part de la commission ad hoc.

### **Information PLU :**

- ✓ Révision simplifiée zone UL : Monsieur PALLAIS informe que l'enquête publique aura lieu du 29/02 au 01/04 inclus.
- ✓ Révision générale : un marché a été lancé. Le choix s'est porté sur le cabinet BEAUR le moins-disant. La commission urbanisme va devoir travailler sur ce dossier, si d'autres élus sont intéressés ils peuvent s'y joindre. Une date sera prochainement proposée au conseil municipal.

## 3. Indemnités de fonctions des élus :

Monsieur MOMBARD Dominique présente le dossier. La nouvelle loi n°2015-366 du 31 mars 2015 prévoit le versement de l'indemnité de fonction au taux maximum pour les maires des communes de la strate de Mours à compter du 01.01.2016.

Toutefois, le maire peut demander à conserver le même montant d'indemnité, s'il était inférieur. Monsieur VALLET fait une demande en ce sens.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accepter la proposition du maire de continuer à percevoir la même indemnité que celle votée en début de mandat, soit inférieur au montant maximum prévu par le nouveau texte.

#### 4. **Travaux SDED : Aménagement esthétique des réseaux Rue du Vercors et ZA :**

Monsieur MOMBARD Dominique expose qu'à sa demande, le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme a étudié un projet de développement du réseau de distribution publique d'électricité sur la commune, aux caractéristiques techniques et financières suivantes :

<b>Opération : Electrification</b>	
Effacement et fiabilisation des réseaux électriques rue du Vercors et ZA de Mours : solution 2	
<b>Dépense prévisionnelle HT</b>	<b>92.841,68 €</b>
dont frais de gestion : 4.421,03 €	
<b>Plan de financement prévisionnelle :</b>	
Financements mobilisés par le SDED	74.273,34 €
<b>Participation communale :</b>	<b>18 568,34 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ✓ **APPROUVE** le projet établi par le Syndicat Départemental d'Energie de la Drôme, maître d'ouvrage de l'opération, conformément à ses statuts, et à la convention de concession entre le SDED et EDF ;
- ✓ **APPROUVE** le plan de financement ci-dessus détaillé ;
- ✓ En cas de participation communale finale, celle-ci sera ajustée en fonction du décompte définitif des travaux et du taux effectif de l'actualisation. Dans le cas où celui-ci excéderait la dépense prévisionnelle indiquée ci-dessus, la commune s'engage à verser le complément de participation nécessaire pour respecter les pourcentages de financement indiqués ci-dessus ;
- ✓ **DECIDE** de financer comme suit la part communale : autofinancement
- ✓ **S'ENGAGE** à ce que la commune verse sa participation dès réception du titre de recette transmis au Receveur d'Energie SDED ;
- ✓ **DONNE** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de cette décision et à la bonne gestion technique, administrative et comptable de ce dossier.

#### 5. **Dénomination des rues Quartier Champs Marchands :**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la démarche entreprise depuis plusieurs années, pour dénommer les voies de la commune.

Il convient ce jour de compléter cette démarche. Une commission a travaillé sur ce sujet et propose plusieurs noms pour les rues à baptiser.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

**DECIDE** à l'unanimité de dénommer comme suit :

<b>SITUATION DE LA RUE OU ESPACE PUBLIC</b>	<b>DENOMINATIONS</b>
De l'Avenue Dauphiné Provence à l'Ouest	Rue des Monts d'Ardèche
De la Rue des Monts d'Ardèche vers le Nord	Rue de Sallemard
De la Rue de Sallemard vers l'Ouest	Impasse des Jardins Familiaux
De la Rue de Sallemard vers l'Est	Impasse Champs Marchands

Comme indiqué au plan annexé à la présente délibération.

## **6. Questions diverses :**

### **• *Information sur le Programme d'Intérêt Général (PIG) :***

Celui-ci permet d'aider à l'amélioration de l'habitat. Il sera reconduit à compter du 01.01.2016. Afin que les propriétaires moursois soient informés la commission communication diffusera un article dans les publications communales.

### **• *Présentation du PDU :***

Le rapport de l'enquête publique a été publié par VRD. Les commissaires enquêteurs ont fait une synthèse assez positive à l'issue de cette enquête. Ils préconisent que l'ensemble des communes concernées se saisissent de ce dossier.

Le SCOT sera également partie prenante, lors de la réfection des voiries (gros programmes). Monsieur MOMBARD rappelle les 10 points importants des objectifs poursuivis par un PDU. Ce plan ne devrait être complètement opérationnel qu'à l'horizon 2025. Monsieur ROUX Gilles précise que le PLU devra intégrer les préconisations du PDU.

- Monsieur MOMBARD fait part de l'évolution du dossier de l'achat de la maison DURET, pour agrandissement du carrefour Rue du Pré Fleuri / Grande Rue. La municipalité a rencontré les responsables d'HPR (M. LARUE) et lui a rappelé le projet d'une 3<sup>e</sup> construction « Résidence du Porche ». Il pourrait y avoir une opportunité dans le cadre d'une opération « Cœur de village ». D'autres bailleurs ont été contactés, notamment Habitat Dauphinois qui se dit très intéressé. Un particulier s'est aussi porté acquéreur de cette maison. Donc la commune envisage de déléguer son droit de préemption à un bailleur social afin qu'il puisse acheter directement ce bien (après conventionnement avec la commune afin de garantir la démolition de la maison DURET qui empêche l'aménagement du carrefour).
- Monsieur ROUX Gilles explique le déroulement des futurs travaux sur le Chemin des Perrières. Un marché sera lancé prochainement pour choisir un maître d'œuvre ;
- Madame JABOULEY Aurélie : vendredi signature de la « charte Fredon », les élus de la commission environnement sont sollicités pour la mise en place d'une exposition. Qui sera inaugurée samedi à 18h ;

- Madame JOLIVET Véronique : mercredi 10/02 rencontre avec M. BOURG ;
- Colette GRAILLAT : réunion EOVI – Plainte du fait que la déchetterie brûle régulièrement, ce qui occasionne une gêne pour les occupants (fumée dans les chambres), et que des engins motorisés bruyants utilisent la carrière communale. Ils demandent également l'installation d'un abri bus près de l'établissement : une étude sera menée pour vérifier si cet emplacement est judicieux, ou si autre chose peut être envisagé compte tenu du parcours des bus. Ils remercient la commune pour le goûter organisé en décembre.
- Commission environnement : Aurélie JABOULEY propose une rencontre le 10/02/2016 à 18h30.
- Madame Séverine BARNERON : 12/02/2016 à 20h – Carnaval de l'Amicale Laïque à la SDF (« on brûle Carmentran »)
- *Monsieur Yves MACHON : rappel pour une quête pour la naissance du fils d'Emilie GALUP*

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée.

Le Maire,

<b>BARNERON</b> Séverine	<b>BELLANGER</b> Lionel	<b>BERNARD</b> Patrick	<b>BONHOURE</b> Nicolas	<b>BOUCHET</b> Jennifer	<b>BOURGEON</b> Charline
<b>DESSEMOND</b> Arlette	<b>GOMEZ</b> David	<b>GRAILLAT</b> Colette	<b>GUICHARD</b> Valérie	<b>GUILHOT</b> Caroline	<b>GUILLEMINOT</b> Karine  Absente représentée
<b>JABOULEY</b> Aurélie	<b>JOLIVET</b> Véronique	<b>LARRA</b> Stéphane	<b>MACHON</b> Yves	<b>MOMBARD</b> Dominique	<b>PALLAIS</b> Gilbert
<b>ROUX</b> Gilles	<b>ROUX</b> Josiane	<b>SANDON</b> Loïc	<b>SGRO</b> Fabienne	<b>VALLET</b> Alain	